

Convention d'engagement 2005

Le club AILE est un lieu d'échanges et d'évolution pour des entreprises ayant engagé une démarche environnementale structurée : connaître et maîtriser ses impacts, les réduire en permanence

La CCI s'engage à :

- > désigner deux interlocuteurs privilégiés CCI de Nîmes :
 - Virginie SANFELIEU, chargée des clubs d'entreprises,
 - Priscille JULIEN, conseiller environnement,
- > aider les entreprises à formaliser leurs besoins et proposer les actions opérationnelles qui y répondent, en suivant un plan d'actions annuel validé par les membres du club,
- > contrôler la réalisation des objectifs et du plan d'actions avec les entreprises du club,
- > prendre en charge l'animation, la gestion administrative et financière, le suivi organisationnel, logistique et technique des principales actions,
- > apporter un appui aux groupes de travail,
- > proposer une veille environnementale collective,
- > assurer la valorisation et la reconnaissance du club par la communication de ses actions.

L'entreprise s'engage à :

- > avoir mis en place une démarche environnementale,
 - Certification ISO 14 001
 - En cours de certification ISO 14 001
 - Autre certification, précisez : _____
 - Autre système opérationnel non certifié, précisez : _____
- > partager son expérience avec les autres entreprises membres du club, dans un esprit constructif de collaboration,
- > recevoir occasionnellement* sur son site des entreprises membres dans le cadre de réunions et visites,
- > désigner un interlocuteur club (le directeur d'entreprise ou le responsable environnement)
 - Nom : _____
 - Prénom : _____
 - Fonction : _____
 - E-mail direct : _____
- qui sera chargé de participer à la vie du club** :
 - apporter son expertise sur l'environnement
 - être régulièrement présent aux réunions
 - s'investir dans les décisions du club, les actions et les groupes de travail du club
- > assurer la confidentialité des échanges
- > régler le montant de l'adhésion annuelle fixé à :
 - 250 euros TTC pour les entreprises de 50 salariés ou moins
 - 400 euros TTC pour les entreprises de plus de 50 salariés

* dans la mesure des capacités d'accueil

** La CCI de Nîmes et les entreprises membres se donnent le droit de considérer comme démissionnaire toute entreprise dont la participation à la vie du club serait jugée insuffisante.

Établissement : _____
 Nom, prénom du directeur : _____
 Adresse : _____

 Code Postal : _____ Ville : _____
 Tél. : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Fait à _____, le _____
 Cachet de la CCI, signature du Président

Fait à _____, le _____
 Cachet de l'entreprise, signature du Directeur

Une animation de la CCI de Nîmes